

## RÉNUMÉRATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue,  
la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.  
Honoraires à la charge de l'acquéreur.

## VENTE EN TTC<sup>(1)</sup>

Forfait à **3 000 €** si prix ≤ 10 000 €  
Forfait à **4 900 €** sur la part ≤ 45 000 €

De 45 001€ à 100 000 €  
**4 900 € plus**

- **7% TTC** sur la part comprise entre 45 001 € et 75 000 €
- **6% TTC** sur la part comprise entre 75 001 € et 100 000 €

À partir de 100 000 €  
**7 500 € plus**

- **5%** sur la part excédant 100 000 € si prix ≤ à 150 000 €
- **4%** sur la part excédant 100 000 € si prix ≥ à 150 001 € et < à 250 000 €
- **3%** sur la part excédant 100 000 € si prix > à 300 000 €

Forfait de **14 000 €** si prix entre 250 000 € et 300 000 €

## HONORAIRES DE LOCATION

**LOCATION À USAGE PROFESSIONNEL** : 28% HT du loyer annuel, avec un minimum de 2 000 € HT  
(14% à la charge du bailleur et 14% à la charge du preneur)

### LOCATION À USAGE PRIVÉE TTC<sup>(1)</sup>

PART BAILLEUR	PART LOCATAIRE
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail 8 € / m <sup>2</sup>	Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail 8 € / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée 3 € / m <sup>2</sup>	Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée 3 € / m <sup>2</sup>

Honoraires d'entremise et de négociation (à la charge exclusive du bailleur) : 150 € TTC

**Honoraires déductibles à 100% au régime réel des IRF**

<sup>(1)</sup> TVA en vigueur de 20%

## GESTION LOCATIVE 7.2% TTC<sup>(1)</sup> DES SOMMES ENCAISSÉES

### PRESTATIONS

Appel, quittancement et encaissement des loyers	Virement des loyers
Mise en place du prélèvement des loyers	Paiement des factures fournisseurs
Gestion des relances	Prime assurance Garantie Loyers Impayés 2.5% du quittancement
Régularisation des charges	Aide à la déclaration des revenus fonciers
Révision annuelle des loyers	Prise en charge des réparations urgentes dont le montant n'excede pas 300€ TTC (prélevé directement sur le loyer perçu)
Audit annuel des obligations (assurances, entretiens chaudière, cheminée,...)	Dossiers non assurés: recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement à payer, procédure d'exclusion : 160€ TTC
Gestion technique d'entretien courant (devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle)	Suivi des travaux de rénovation suite au départ du locataire
Rédaction de compte trimestrielle de gérance	Forfait rédaction de bail : 120€ TTC
Paiement des charges de copropriété	Gestion des sinistres, déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis.
Réalisation de l'état des lieux de sortie 3 € / m <sup>2</sup>	Vacation pour le suivi des travaux, sinistres, procédures contentieuses et gros travaux 85€ TTC / Heure
Pré-Etat des lieux d'entrée et de sortie	Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux
Montage et suivi d'un dossier auprès de l'ANAH: 250€ TTC	Avenant au contrat de location 100€ TTC (à la charge du demandeur)
	Vacation pour représentation au A.G de copropriété 150€ TTC

**Honoraires déductibles à 100% au régime réel des IRF**

<sup>(1)</sup> TVA en vigueur de 20%

Services hors prestation